

OBJET / GAIA

**Acquisition
parcelle avenue
Ursuya**

**DATE DE
CONVOCATION :**
DEIALDIAREN DATA :
4 juillet 2022

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien
kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / 24
hor zirenak:

Nombre de votants / 29
bozkatu dutenak :

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 11 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze juillet, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVEZE**, Maire.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Peio Etcheleku, Mme Corinne Othatcegy, Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus, M. Jean-François Lacosta, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Carmen Gonzalez Mme Argitxu Hiriart-Urruty, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Isabelle Ayerbe, M. Philippe Bacardatz, M. Jean-Paul Alaman, Mme Lilian Hirigoyen, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : M. Jean-Paul Eyherachar à M. Christian Devèze, Mme Isabelle Ayerbe à Mme Yolande Huguenard, M. Philippe Bacardatz à Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Jean-Paul Alaman à Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Lilian Hirigoyen à M. Amaia Beyrie.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Corinne Othatcegy est désignée secrétaire de séance.

M. Magis, adjoint, expose au Conseil municipal que M. BIDABE Pierre est favorable à la cession à la commune de la parcelle BP 196 d'une superficie d'environ 419 m² pour l'euro symbolique.

Cette parcelle, située avenue de l'Ursuya, permettra à la commune d'installer une bâche à incendie afin de sécuriser le quartier.

Il demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. Magis et après en avoir délibéré, à l'unanimité :


DÉCIDE l'acquisition de la parcelle BP 196, d'une superficie d'environ 419 m², appartenant à M. BIDABE Pierre, pour l'euro symbolique

PRÉCISE que l'ensemble des frais sera à la charge de la commune

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :


Christian DEVEZE
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza